

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le neuf décembre deux mille neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quinze décembre deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, JF. DUMAS, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER (jusqu'au point 17), A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI (points 1 à 3 et 5 à 35), P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLETT-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : P. DUPLAN (à S. LOURS-GATABIN), S. CICERONE (à P. BUCHET), C. MARAZANO (à L. ZANOLIN), M. FAYOLLE (à J. SEGRE), J. GUNTZBURGER (à A. SOMMIER à partir du point 18), F. ZINGER (à Ph. DEPOUX), B.KABANDA (à P. DUCHEMIN)

Absents excusés : P.GUYON, D. LAFON, D. BEKIARI (point n°4)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 08 octobre 2009 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 08 octobre est adopté à l'unanimité**

PETITE ENFANCE

1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de bail entre l'Association pour le Soutien des Œuvres des Oblats de la Vierge Marie (A.S.D.O.) et la Commune de Fontenay aux Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°2 à la convention de bail entre l'association ASDO « bailleur » et la ville de Fontenay-aux-Roses « preneur » pour la mise à disposition du pavillon situé 25 rue Galliéni à Fontenay-aux-Roses, à compter du 01 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010 inclus et autorise M. le Maire à le signer.

2 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition entre la Commune de Fontenay aux Roses et l'Association « L' île aux enfants »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition relative au pavillon situé 25 rue Galliéni à Fontenay-aux-Roses occupé par l'Association l'île aux Enfants, et prolongeant la mise à disposition de la ville à compter du 01 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010 inclus et autorise M. le Maire à le signer.

ARCHIVES

3 - Demande de subvention auprès du Ministre de la Culture DRAC Ile de France pour l'édition d'un livret

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France une subvention pour l'impression d'un livret sur les dons et acquisitions des Archives municipales.

SANTE

4 - Diffusion du livret des remèdes de grand-mères réalisé avec les habitants dans le cadre des Ateliers Santé Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de fixer à 1 € le prix de vente unique au public du livret réalisé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville intitulé « Livret de remèdes de grand-mères » ; et de proposer la diffusion de ce livret auprès des librairies/presse, pharmacies de la ville ou autres commerçants. Une convention de vente stipulant les obligations des deux parties sera établie avec chaque détaillant.
(M.FAYE vote contre)

JUMELAGE

5 - Participation aux frais de voyages des échanges scolaires organisés par le service jumelage : modification de la délibération du 6 décembre 2005

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de fixer la participation des familles sur le coût total de l'échange scolaire avec nos villes jumelles selon le quotient familial fixé par la délibération du 10 novembre 1998.
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT s'abstiennent, M.FAYE votent contre)

POPULATION

6 - Organisation des opérations du recensement rénové de la population

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à procéder aux enquêtes de recensement rénové de la population et à recruter les agents recenseurs en les rémunérant selon les tarifs ci-dessous :

- 0,80 € par feuille de logement ou feuille de logement non enquêtée
- 0,80 € par bulletin individuel de recensement
- 0,50 € par dossier d'adresse collective ou feuille d'adresse non enquêtée
- 4,00 € par bordereau d'IRIS (groupe de logements inférieur ou égal à 2000 logements)

Les agents recenseurs percevront une indemnité de 100 € s'ils participent aux deux séances de formation.
Ils percevront une indemnité de 150 € pour une bonne tenue du carnet de tournée.
Une indemnité de 165 € leur sera versée pour une collecte de qualité.

PERSONNEL

7 - Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la création des postes suivants à temps complet, compte tenu des effectifs pourvus par rapport aux postes déjà créés :

- 1 poste de rédacteur chef
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal
- 2 postes d'assistant de conservation de 1^{ère} classe
- 1 poste de conservateur de 1^{ère} classe

Et de la suppression des postes suivants à temps complet :

- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 poste de gardien de police municipale
- 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

8 - Attribution du marché M.05.09 de services de prévoyance statutaire des agents de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché M.05.09 de services de prévoyance statutaire des agents de la Ville à la société Gras Savoye SA, dont le siège social est situé 2 rue Ancelle - B.P. 129 - 92202 NEUILLY-SUR-SEINE, pour un minimum de 390 agents et un maximum de 490 agents par an et autorise M. le Maire à signer ledit marché.

9 - Procès-verbal du transfert de l'actif et du passif relatif à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération Sud de Seine relatif notamment au transfert des contributions au titre de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (B.S.P.P.) à compter du 1^{er} janvier 2009.
(M.FAYE s'abstient)

10 - Convention de prestations pour le fonctionnement de la piscine transférée à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention de prestation de service à la piscine entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay aux Roses et autorise le Maire à la signer.
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLETT-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent contre)

11 - Convention de prestation de service relative au conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique transféré à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention de prestation de service entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la commune de Fontenay aux Roses, relative au conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique ; et autorise le Maire à la signer
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLETT-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent contre)

12 - Approbation de la convention de transfert de la Maison de l'Economie et de l'Emploi à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve la convention de transfert de la Maison de l'Economie et de l'Emploi entre la commune de Fontenay-aux-Roses et la Communauté d'agglomération Sud de Seine et autorise M. le Maire à signer la convention.
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLETT-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent contre)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13 - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts de Seine dans le cadre de la redynamisation commerciale de la ville

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCIP dans le cadre des actions menées en faveur du commerce local de Fontenay-aux-Roses.
(M.FAYE s'abstient)

AMENAGEMENT –TRAVAUX-URBANISME

14 - Approbation d'un avenant N°2 au marché M.17.08 de maintien de la propreté de la Ville de Fontenay aux Roses – Modification de l'indice de révision de prix

A la **majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°2 du marché M 17.08 de maintien de la propreté de la ville de Fontenay-aux-Roses, ayant pour objet de modifier l'indice de révision du prix déterminé au sein de l'article 6-3-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières entre la ville et la société OTUS et autorise M. le Maire à le signer.
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLETT-LADARRE, M.CONSTANT votent contre, M.FAYE s'abstient)

15 - Approbation d'un avenant N°1 à la convention de gestion des arbres d'alignement des voies départementales

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion des arbres d'alignement des voies départementales et autorise M. le Maire à le signer.

16 - Travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux : demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour la réalisation des travaux envisagés dans le cadre de la mise en conformité, de la sécurité, du gros entretien et l'amélioration des bâtiments communaux, dont le financement sera présenté lors du vote du BP 2010 et décide de solliciter auprès du Conseil Général des Hauts de Seine des subventions aux taux les plus élevés pour ces projets présentés au titre de l'année 2010.

17 - Modification du POS : approbation

Un amendement déposé par M. Faye demandant que toutes les propositions de modifications apportées au règlement et qui n'avaient pas été soumises à enquête publique soient supprimées. Egalement, pour l'ensemble du règlement, le remplacement du terme « Equipement public » par « constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif » est mis au vote.

Amendement rejeté à la majorité absolue

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent pour)

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve la modification du POS suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur. La réserve du Commissaire enquêteur est intégrée à la modification. Le POS approuvé et modifié, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction des services techniques municipaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent contre)

18 - Avis sur la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'une chaufferie à Cachan

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société SOCACHAL pour l'exploitation d'une chaufferie à Cachan.

19 - Cession d'un pavillon avec terrain situé 6 place du Général de Gaulle à la SA HLM OSICA : rectification d'une erreur matérielle

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à la cession de la parcelle, sise 6 place du Général de Gaulle, cadastrée section M n °112 au lieu de 122, d'une contenance de 656 m² pour un montant de 624 000 euros (Six cent vingt quatre mille euros) à la SA HLM OSICA, 100-104 avenue de France, 75013 PARIS.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent contre)

20 - Prolongation de l'exonération des redevances pour l'installation des échafaudages nécessaires au ravalement et à l'amélioration de l'habitat des immeubles

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que les redevances d'occupation du domaine public sont exonérées pour les demandes d'échafaudages portant sur des travaux de ravalement et d'amélioration de l'habitat sur les immeubles. Cette délibération est exécutoire à compter du 1^{er} février 2010 jusqu'au 1^{er} août 2011. L'exonération des droits d'occupation du domaine public ne dispense pas de la demande d'occupation du domaine public et de l'établissement d'un arrêté de voirie.

21 - Demande de remise des pénalités et intérêts de retard pour le paiement de la taxe d'urbanisme due par Monsieur PINTO

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la demande de remise de Monsieur PINTO à hauteur de 70,00 €.

LOGEMENT

22 - Versement d'une subvention pour alimenter le fonds d'aide municipal dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Autour de Boucicaut »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de porter le fonds d'aide municipal de 240 000 € à 270 000 € et de verser une subvention de 30 000 € au Pact des Hauts-de-Seine, gestionnaire du fonds d'aide municipal

GARANTIES D'EMPRUNTS

23 - Garantie d'emprunts dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble immobilier « Les Champarts » 92 logements + 1 loge situés 1 à 9 rue Lemaire ainsi que de l'ensemble immobilier « Saint Prix » 177 logements + 1 loge situés 2 à 12 avenue de Verdun et 1 à 5 et 2 à 8 rue Barthélémy à Fontenay aux Roses par la SA d'HLM Coopération et Famille

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide :

- d'accorder sa garantie d'emprunts à la SA d'HLM Coopération et Famille à hauteur de 100% des deux prêts pour un montant total maximum de 11 694 580 € à contracter auprès de Dexia. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de l'ensemble immobilier de 92 logements +1 loge de gardien situés résidence Champarts – 1 à 9 rue Lemaire à Fontenay-aux-Roses

- d'accorder sa garantie d'emprunts à la SA d'HLM Coopération et Famille à hauteur de 100% des deux prêts pour un montant total maximum de 24 178 521 € à contracter auprès de Dexia. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition-amélioration de l'ensemble immobilier de 177 logements +1 loge de gardien situés résidence Saint Prix – 2 à 12 avenue de Verdun et 1 à 5 et 2 à 8 rue René Barthélémy à Fontenay-aux-Roses

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE s'abstiennent)

24 - Approbation de la convention de réservation de logements entre la Ville de Fontenay aux Roses et la SA d'HLM Coopération et Famille dans le cadre de l'acquisition-amélioration de la Résidence St Prix

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 35 logements entre la Ville et la SA d'HLM Coopération et Famille, représentant 20% des logements du programme « résidence Saint Prix » –2 à 12 avenue de Verdun et 1 à 5 et 2 à 8 rue Barthélémy à Fontenay-aux-Roses et autorise M. le Maire à signer ladite convention. Le conventionnement induira la création d'un contingent préfectoral de 44 logements, qui seront attribués par le service municipal du logement dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral. Le droit de réservation des 35 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE s'abstiennent)

25 - Approbation de la convention de réservation de logements entre la Ville de Fontenay aux Roses et la SA d'HLM Coopération et Famille dans le cadre de l'acquisition-amélioration de la Résidence Champarts

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve, en contrepartie de la garantie d'emprunts, la convention de réservation de 18 logements entre la Ville et la SA d'HLM Coopération et Famille, représentant 20% des logements du programme « résidence Champarts » – 1 à 9 rue Auguste Lemaire à Fontenay-aux-Roses et autorise M. le Maire à signer ladite convention. Le conventionnement induira la création d'un contingent préfectoral de 23 logements, qui seront attribués par le service municipal du logement dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral. Le droit de réservation des 18 logements prendra effet à la date de signature du contrat de prêt.

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, FAYE s'abstiennent)

26 - Garantie d'emprunts au profit du GIE GRAAL 92 pour l'acquisition-amélioration de 15 logements situés 6-8 rue Ledru Rollin

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder sa garantie d'emprunts au GIE GRAAL 92 à hauteur de 50% des trois prêts d'un montant total maximum de 859 204 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition amélioration de 15 logements (opération sise 6-8 rue Ledru-Rollin, Fontenay-aux-Roses)

FINANCES

27 – Revalorisation, selon l'inflation (1,2%), des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2010 et modification de certains autres tarifs.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, fixe ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2010, les divers tarifs municipaux :

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT votent contre)

28 - Décision modificative N°1 au budget principal 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal communal 2009, équilibrée en Dépenses et en Recettes dans chaque section comme suit :

- Section de fonctionnement : 57 500 €
- Section d'investissement : 0 €

29 - Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour les exercices 1999 à 2006 dont le montant s'élève à 6870,02€.

30 - Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget 2010

Un amendement déposé par M. Faye relatif au rétablissement de l'acompte de subvention à l'Escale, est mis au vote.

Amendement rejeté à la majorité absolue

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des subventions de fonctionnement aux associations de la ville

Organismes	Acomptes
Association sportive fontenaisienne	71 250
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs	59 500
Centre d'Initiation Scolaire et Sportive	12 500
Comité des Œuvres Sociales du personnel	25 342
Collège Universitaire Fontenaisien	1 947
Ludothèque - Manège aux jouets	3 515
Association Intercommunale des Blagis	4 980
La Parentèle	1 875
Association l'Île aux Enfants	11 400
EPA Théâtre des Sources - Cinéma le Scarron	137 250
CCAS	118 391
Caisse des Ecoles	27 280
TOTAL	475 231

(1) délibération du 31 mars 2009

Les élus membres des conseils d'administration d'associations et établissements précités ne prennent pas part au vote

31 - Ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2010

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2009 pour le budget 2010, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21,23 et 458 en dépenses) :

	BP 2009	Ouverture BP 2010
<i>Dépenses</i>		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	222 700.00 €	55 675.00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	684 662.34 €	171 165.58 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 707 699.90 €	676 924.97 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	5 116 832.65 €	1 279 208.16 €
Chapitre 458 Opérations d'investissement sous mandat	220 000.00 €	55 000.00 €

(M.FAYE s'abstient)

32 - Acceptation du chèque emploi service universel – Affiliation au Centre de remboursement du CESU

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'acceptation du C.E.S.U. T.S.P. par les Services de la Ville après l'affiliation préalable de la Ville auprès du Centre de Remboursement du C.E.S.U. (C.R.C.E.S.U.), ainsi que tous les documents s'y rapportant.

33 – Vœu déposé par M. Faye relatif aux transferts de compétences vers la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Vœu rejeté à la majorité absolue

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, M.FAYE votent pour)

34 – Vœu déposé par M. Faye concernant le débat démocratique et l'information des citoyens sur les projets de M. le Maire et/ou de la majorité nécessitant une enquête publique

L'amendement au vœu déjà approuvé à la majorité absolue, lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2009 est redéposé.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve à nouveau l'amendement et le vœu amendé voté en séance du conseil municipal le 8 octobre 2009 : « Vœu concernant le débat démocratique et l'information des citoyens pour des projets qui engagent l'avenir de la ville : lorsqu'un projet engage l'avenir de la ville, le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses continuera à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour qu'ils soient démocratiquement débattus. Le Conseil Municipal appelle à la responsabilité de chacun pour que ce débat ne soit pas détourné à des fins qui n'auraient rien de démocratique ».

(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT, s'abstiennent. M.FAYE vote contre)

35 – Vœu déposé par le groupe des élus de la Droite et du Centre concernant l'avenir de l'Escale

Une proposition d'amendement à ce vœu, déposée par la Majorité municipale est mise au vote.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve l'amendement et le vœu ainsi amendé :

« L'association « l'Escale » gère un centre socio-culturel dans le quartier des Blagis. Le budget de cette association repose essentiellement sur des fonds publics de la Ville, du Conseil Général, de l'Etat et de la CAF, et obtenus avec le soutien plein et entier de la municipalité. Le bâtiment appartient à la Ville de Fontenay aux Roses mis gracieusement à la disposition de l'association.

Suite à de graves dysfonctionnements constatés notamment par la Fédération des Centres Sociaux et chacun des financiers, cette association a dû déposer au TGI une déclaration de cessation de paiement et a annoncé qu'elle cessait ses activités fin décembre 2009.

Devant l'inquiétude des habitants, le Conseil Municipal souhaite que tout soit mis en œuvre pour assurer une véritable vie sociale et culturelle pour les habitants du quartier des Blagis et soutient l'action déterminée de la municipalité pour y parvenir ».

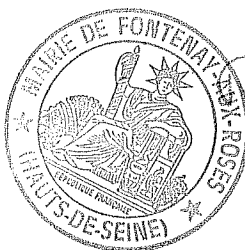
(MME GALANTE-GUILLEMINOT, M. AUBRUN, MME BUCQUET, MME BULLET-LADARRE, M.CONSTANT votent contre, M.FAYE ne prend pas part au vote)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure trente minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 18 décembre 2009
Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr



Pascal Buchet